brossard

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-448

RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE VIADUC GRANDE ALLÉE AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 30 ET D'UNE SECTION DE GRANDE ALLÉE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 793 000 $ ET UN EMPRUNT DE 2 196 000 $

CONSIDÉRANT le pouvoir d'emprunter de la Ville pour toutes les fins de sa compétence, conformément à la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

QU'À SA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2022, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil ordonne des travaux de réfection du viaduc Grande Allée incluant, pour le viaduc, la réfection des surfaces de pavage, l'éclairage et certains éléments de sécurité et une réfection complète de la structure de la chaussée et le drainage de la portion de Grande Allée, partant du viaduc jusqu'au numéro civique 8280.

2. Afin de réaliser les travaux concernant le viaduc, le conseil autorise une dépense de 2 196 000 $, laquelle inclut les honoraires professionnels, les frais de financement et tous les autres frais accessoires et nécessaires à la réalisation des travaux ordonnés, tel que représenté à l'estimation détaillée du coût des travaux jointe au présent règlement comme **ANNEXE A** pour en faire partie intégrante.

3. Afin de réaliser les travaux concernant la réfection de Grande Allée, partant du viaduc jusqu'au numéro civique 8280, le conseil autorise une dépense de 1 597 000 $, laquelle inclut les honoraires professionnels, les frais de financement et tous les autres frais accessoires et nécessaires à la réalisation des travaux ordonnés, tel que représenté à l'estimation détaillée du coût des travaux jointe au présent règlement comme **ANNEXE B** pour en faire partie intégrante.

4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 2 196 000 $ pour une période de vingt (20) ans. Le remboursement capital et intérêts sera financé par l'imposition d'une taxe spéciale sur l'ensemble des immeubles imposables de la ville.

5. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 3 du présent règlement, le conseil affecte une somme de 1 597 000 $ à même le fonds de réfection du réseau routier.

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A - Estimation détaillée réfection du Viaduc
ANNEXE B - Estimation détaillée réfection de Grande-Allée

La mairesse,

Doreen Assaad

La greffière par intérim,

Annie Bouchard

TRAVAUX DE RÉFECTION DU VIADUC GRANDE-ALLÉE ET UNE SECTION DU BOULEVARD DE GRANDE-ALLÉE

REG-448

brossard

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
311-STRUCTURE DE CHAUSSÉE			
Cout des travaux			220 943,75 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	35 351,00 $
Imprévus	%	10,00%	22 094,38 $
Taxes nettes	%	4,9875%	13 884,66 $
Gestion projet (en régis)		6%	13 256,63 $
Frais de financement		2%	6 110,61 $
Total structure de chaussée			312 000,00 $

312-PAVAGE			
Cout des travaux			- $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	- $
Imprévus	%	10,00%	- $
Taxes nettes	%	4,9875%	- $
Gestion projet (en régis)		6%	- $
Frais de financement		2%	- $
Total pavage et bordures			- $

314 - VIADUC			
Cout des travaux			1 265 451,38 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	202 472,22 $
Imprévus	%	10,00%	126 545,14 $
Taxes nettes	%	4,9875%	79 524,13 $
Gestion projet (en régis)		6%	75 927,08 $
Frais de financement		2%	34 998,40 $
Total pavage et bordures			1 785 000,00 $

331-ÉCLAIRAGE			
Cout des travaux			57 500,00 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	9 200,00 $
Imprévus	%	10,00%	5 750,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	3 613,44 $
Gestion projet (en régis)		6%	3 450,00 $
Frais de financement		2%	1 590,27 $
Total Éclairage			82 000,00 $

353-AMÉNAGEMENT PAYSAGER			
Cout des travaux			11 500,00 $

Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	1 840,00 $
Imprévus	%	10,00%	1 150,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	722,69 $
Gestion projet (en régis)		6%	690,00 $
Frais de financement		2%	318,05 $
Total Aménagement paysager			17 000,00 $

MONTANT DU RÈGLEMENT			2 196 000,00 $

Préparé par : Maryam Sargolzahi, ing., Ph. D.
10 novembre 2021

Accepté par: Patricia Lemoine, Ing.
10 novembre 2021

TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LE VIADUC GRANDE-ALLÉE AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 30 ET UNE SECTION DU BOULEVARD GRANDE-ALLÉE DU VIADUC JUSQU'AU NUMÉRO CIVIQUE 8280

brossard

REG-448

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

311-STRUCTURE DE CHAUSSÉE			
Cout des travaux			399 768,75 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	63 963,00 $
Imprévus	%	10,00%	39 976,88 $
Taxes nettes	%	4,9875%	25 122,47 $
Gestion projet (en régis)		6%	23 986,13 $
Frais de financement		2%	11 056,34 $
Total structure de chaussée			564 000,00 $

312-PAVAGE			
Cout des travaux			711 683,25 $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	113 869,32 $
Imprévus	%	10,00%	71 168,33 $
Taxes nettes	%	4,9875%	44 723,95 $
Gestion projet (en régis)		6%	42 701,00 $
Frais de financement		2%	19 682,92 $
Total pavage et bordures			1 004 000,00 $

314 - VIADUC			
Cout des travaux			- $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	- $
Imprévus	%	10,00%	- $
Taxes nettes	%	4,9875%	- $
Gestion projet (en régis)		6%	- $
Frais de financement		2%	- $
Total pavage et bordures			- $

331-ÉCLAIRAGE			
Cout des travaux			- $
Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	- $
Imprévus	%	10,00%	- $
Taxes nettes	%	4,9875%	- $
Gestion projet (en régis)		6%	- $
Frais de financement		2%	- $
Total Éclairage			- $

353-AMÉNAGEMENT PAYSAGER			
Cout des travaux			20 125,00 $

Service professionnel (étude, conception,surveillance, contrôle des matériaux)	%	16,00%	3 220,00 $
Imprévus	%	10,00%	2 012,50 $
Taxes nettes	%	4,9875%	1 264,71 $
Gestion projet (en régis)		6%	1 207,50 $
Frais de financement		2%	556,59 $
Total Aménagement paysager			29 000,00 $

MONTANT DU RÈGLEMENT			1 597 000,00 $

Préparé par : Maryam Sargolzahi, ing., Ph. D.
10 novembre 2021

Accepté par: Patricia Lemoine, Ing.
10 novembre 2021